

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 septembre 2011  
(convocation du 12 septembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,  
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,  
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,  
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,  
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,  
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,  
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,  
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,  
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,  
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,  
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,  
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

|   |   |
|---|---|
| M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel  | M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle                  |
| M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita  | M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h |
| M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35                | M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane                       |
| M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude                                 | M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30       |
| M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques                                   | M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h      |
| M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic                                  | M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis               |
| M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques                                     | M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max                           |
| M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H | M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas                    |
| M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude   | M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel                       |
| Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine                              | M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques                     |
| Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle                                     | M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50   |
| M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick                                       | M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20 |
| Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte                                | M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette                      |
| M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth                                  | M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45   |
| Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira                              | M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis                        |
| M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle                                  | M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30     |

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Projet de coopération entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'Etat du Guanajuato (Mexique) - Autorisation - Décision**

Monsieur SAINTE-MARIE présente le rapport suivant,

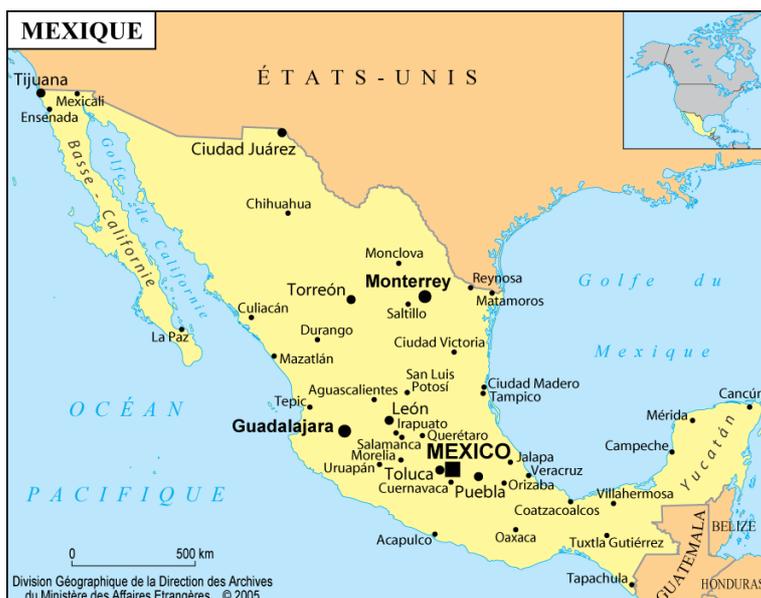
Mesdames, Messieurs

**La Communauté Urbaine de Bordeaux** a souhaité développer une politique de coopération internationale et a notamment fait le choix d'accroître ses contacts avec le Mexique, particulièrement avec **l'Etat du Guanajuato et la zone métropolitaine de León**, situés sur le plateau central.

La place qu'occupe aujourd'hui la Mexique dans les grands enjeux et équilibres mondiaux, les liens historiques qui lient notre établissement à ce pays, sont autant de raisons qui permettent d'envisager des échanges fructueux entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'Etat du Guanajuato.

### 1 - Le contexte

Le Mexique est une république fédérale composée de 31 Etats Fédérés et un district Fédéral. Il occupe une superficie de 1 972 550 km<sup>2</sup> pour plus de 112 millions d'habitants.



Rassemblant plus de 5,4 millions d'habitants, l'Etat du Guanajuato regroupe 5 zones métropolitaines.



Créée en 2008, la zone métropolitaine de León avec près de 1,8 millions d'habitants, est située dans le cœur industriel du Mexique à 380 km au Nord-Ouest de Mexico. Son taux de croissance démographique est d'environ 2,6 % par an.

Elle regroupe 4 communes :

- la ville centre : **Léon** (1,2 millions d'habitants), capitale économique et industrielle
- **Silao** (147 000 habitants) où se situe l'aéroport, le « port intérieur » en cours de déploiement, une importante usine « General Motors » et la majeure partie des activités économiques de la zone
- **Purísima del Rin** (45 000 habitants) et
- **San Francisco del Rincon** (130 000 habitants) spécialisées dans le cuir et l'industrie de la chaussure.

A ces 4 villes il convient d'ajouter la capitale administrative et universitaire de l'Etat : **Guanajuato** (170 000 habitants), dont le centre historique est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Depuis 2008, la Communauté Urbaine est en relation avec l'Etat du Guanajuato, les 4 villes de la zone métropolitaine de León et celle de Guanajuato, qui, fortement soutenus par l'Ambassade de France au Mexique, souhaitent engager une coopération technique avec la métropole bordelaise. L'entrée de cette coopération sont des échanges sur la métropolisation ainsi qu'un projet « tram - train » d'environ 72 kms reliant les différents pôles urbains de la zone. Un volet architecture et culture, porté par Arc en Rêve, est également attendu.

Afin de vérifier les conditions de faisabilité de cette collaboration, plusieurs échanges ont été effectués :

- réception d'une délégation du Congrès de l'Etat de Guanajuato en septembre 2009,
- mission technique transports (Cub / A'Urba) en janvier 2010,
- mission conjointe Arc en Rêve / Cub au mois de décembre 2010,
- réception d'une délégation transports et urbanisme en juin 2011,
- mission Cub au Mexique en juillet 2011.

## 2 - Les acteurs

Outre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'Etat du Guanajuato, plusieurs témoins d'honneur appuieraient la signature de cet accord.

#### Pour la partie mexicaine :

- Elia Hernandez, présidente de la Commission législative des zones métropolitaines de l'Etat du Guanajuato
- Niceforo Alejandro de Jesus Guerrero Reynoso, président municipal de Guanajuato
- Francisco Ricardo Sheffield Padilla, président municipal de León
- Abraham Collazo Dimas, président municipal de Purisima del Rincon
- Jaime Verdin Saldaña, président municipal de San Francisco del Rincón
- Juan Roberto Tovar Torres, président municipal de Silao

#### Pour la partie française :

- Arc en Rêve
- A'Urba

L'accord pourra être ouvert ultérieurement à d'autres partenaires en fonction des thèmes et dossiers abordés

L'IPLANEG (Institut de planification de l'Etat de Guanajuato), représenté par M. Horacio Guerrero, directeur général (ou son suppléant) coordonnera les différentes actions prévues dans l'accord.

### **3 – Durée de l'accord:**

La Communauté Urbaine de Bordeaux et l'Etat du Guanajuato souhaitent développer leur coopération bilatérale pour une durée de 3 ans, renouvelable annuellement si les parties en décident ainsi.

La date de signature envisagée est le 12 ou 13 octobre 2011 à Bordeaux.

### **4 – Les objectifs de ce partenariat**

Il s'agit de créer un cadre favorable au développement d'actions de coopération décentralisée, fondé sur la notion d'intérêt réciproque et animé d'un esprit d'ouverture et de solidarité.

Les objectifs de ce partenariat viseront notamment

- pour les collectivités mexicaines :
  - un renforcement des pratiques de démocratie locale
  - le développement d'une expertise en méthodologie et conduite de projets
  - un développement de l'intercommunalité ou de la métropolisation
  - le développement d'échanges économiques
- pour la collectivité française :
  - une exportation de ses savoir-faire et expertise
  - une confrontation d'expériences
  - la mutualisation commune pour un projet commun

### **5 – Les thèmes de coopération:**

Les grands axes de la coopération porteront essentiellement sur les champs de compétences de la Communauté Urbaine de Bordeaux au travers notamment :

- d'actions d'assistance, de conseil, d'expertise et formation
- de transferts d'expériences lors de séminaires techniques.

Le thème général s'appuiera sur « **l'intégration métropolitaine comme facteur de développement du territoire** », avec pour sous - thématique :

**1 : Stratégie de développement des métropoles** : gouvernance, fonctionnement, prospective ...

**2 : Gestion des grands projets urbains et planification urbaine** : transfert de méthodologie et d'outils de planification,

**3 : Coopération technique pour l'élaboration de projets dans les domaines suivants :**

- **Quels projets pour les métropoles ? Transports et mobilité** : dans le cadre de la mise en place du projet de tram train et d'un plan de mobilité

- **Quels projets pour les métropoles ? Eau et assainissement**

- **Quels projets pour les métropoles ? Déchets** (plan d'actions pour la gestion de résidus solides)

- **Quels projets pour les métropoles ? Culture et patrimoine** : patrimoine culturel et urbano- architectural, projet pour l'installation du musée de l'identité de la zone métropolitaine de Léon, en collaboration avec Arc en Rêve. Réflexion sur les événements culturels d'envergure métropolitaine,

**4 : l'ingénierie financière de projets.**

## **6 – le programme d'actions envisagé**

Le programme d'actions envisagé sera élaboré sur la base d'une démarche participative associant les acteurs concernés.

Les actions qui seront retenues, s'inscriront dans les thèmes de coopération listés ci-dessus, mais également dans une perspective de développement durable, et devront mettre en œuvre, autant que possible, des synergies entre les dimensions sociales, culturelles et environnementales.

Il est prévu à minima une fiche action par sous- thématiques :

**Fiche Action 1** : Stratégie de développement des métropoles : gouvernance, fonctionnement prospective...

**Fiche Action 2** : Gestion des grands projets urbains et planification urbaine

**Fiche Action 3** : Quels projets pour les métropoles ? Transports et mobilité

**Fiche Action 4** : Quels projets pour les métropoles ? Eau et assainissement

**Fiche Action 5** : Quels projets pour les métropoles ? Déchets

**Fiche Action 6** : Quels projets pour les métropoles ? Culture et patrimoine

**Fiche Action 7** : L'ingénierie financière des projets

Le processus de renseignement des rubriques est en cours de finalisation avec les partenaires mexicains.

Les actions de coopération décentralisée et d'échanges d'expériences pourront évoluer, être réduites ou élargies sur accord des parties concernées.

En fonction de chaque action, un groupe projet de programmation, de suivi et d'évaluation sera désigné par les parties concernées.

## **7 – Modalités d'échanges**

Chaque année, les parties organiseront un séminaire de travail d'une durée minimum de six jours, au cours duquel sera abordé l'état d'avancement des actions de coopération.

Le siège des échanges alternera entre la France et le Mexique.

Par ailleurs, lorsqu'elles le jugeront nécessaires, les parties pourront organiser les réunions à caractère technique pour contribuer à l'avancée des projets et actions faisant l'objet du présent accord.

## **8 – Appui et moyens de financements**

### **Volontariat international :**

Les parties envisagent la possibilité d'avoir recours au soutien du volontariat international dans la réalisation du présent accord.

### **Les coûts partagés :**

L'accord a été établi sur la base du principe des coûts partagés concernant les frais de déplacement et de séjours (les frais de billets d'avion et de soins médicaux seront à la charge de la partie qui se déplace, les frais de déplacement et de séjour, ainsi que le recours à l'interprétariat seront à la charge de la partie accueillante). Les frais de communication seront couverts par les deux parties.

### **Le co-financement :**

Les parties conviennent de rechercher des possibilités de financement provenant des secteurs public et privé pour la réalisation de leurs actions.

Par ailleurs, la France et le Mexique ont lancé un appel à projets conjoint de soutien à la coopération décentralisée à l'attention des collectivités territoriales françaises et mexicaines.

La Communauté Urbaine de Bordeaux envisage de répondre à cet appel à projet, dont les thèmes prioritaires portent notamment le développement urbain (déchets, eaux, transports, logements...).

La date limite de l'appel à projets est fixée au 3 octobre 2011.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, approuver les termes de la délibération suivante.

### **Le Conseil de Communauté,**

#### **VU**

- la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République Française, qui reconnaît aux collectivités locales l'autorisation de mener des actions internationales,
- la loi Thiollière de 2007 confortant et faisant de l'action internationale une compétence des collectivités territoriales à part entière,
- les orientations prioritaires de la Communauté Urbaine de Bordeaux définies par délibération n°15823 du 6 mai 2010
- les différents échanges initiés depuis 2008 avec la zone métropolitaine de Léon au Mexique,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt de la Communauté Urbaine de développer une politique de coopération internationale et d'accroître ses contacts avec le Mexique, particulièrement avec la zone métropolitaine de l'Etat du Guanajuato

#### **DECIDE**

- d'approuver les thématiques d'échanges identifiées, qui feront l'objet à minima d'une fiche action en matière de coopération décentralisée avec les communes de la zone métropolitaine de Léon,
- d'autoriser M. le Président et/ou M. le Vice - Président en charge des Relations Internationales et de la Coopération Décentralisée, M. Michel Sainte-Marie à signer l'accord de coopération décentralisée ci annexé avec l'Etat du Guanajuato (Mexique),
- de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour le bon fonctionnement de l'accord,
- de déposer une demande de co-financement dans le cadre de l'appel à projets franco- mexicain lancé par le MAEE et dont la date limite de dépôt des offres est fixée au 3 octobre 2011.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. MICHEL SAINTE-MARIE

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
3 NOVEMBRE 2011**

**PUBLIÉ LE : 3 NOVEMBRE 2011**